DELIBERATION DU CONSEIL PLENIER DU POLE SANTE

Direction du Pôle Santé

DÉLIBÉRATION N° 220628-05 CONSEIL PLENIER DU POLE SANTE

Séance du 28 juin 2022

POINT 6 – Approbation des modifications de maquettes du DFGSO3, à partir de l'année universitaire 2022-2023 de l'UFR d'odontologie.

VU le code de l'éducation ;

VU les statuts de Nantes Université;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 32 Nombre de votants : 28

Par:

Voix pour : 28 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Article n°1: Approbation

Le conseil plénier du Pôle Santé approuve, à l'unanimité, les modifications de maquettes du DFGSO3, à partir de l'année universitaire 2022-2023 de l'UFR d'odontologie (jointes en annexe).

À Nantes, le 28 juin 2022, La Directrice de Pôle Santé, POLE SANTE Professeur Pascale JOLLIET

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le 29 septembre 2022

Publié sur le site internet de Nantes Université le 18 juillet 2022